
 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>	
Délibération n° 11	Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2023
Pôle Tourisme «Corderie» : Office municipal de tourisme	Domaine de compétence : 7.1 Décisions budgétaires
<p>Le Lundi vingt sept Mars deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 17/03/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28 (Mr Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07) – La délibération n°1 est présentée en fin de séance</p> <p>Affiché le 30/03/2023</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux.</b></p>
<p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame Christelle BEURAIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p>	
<p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p>	
<p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p>	
<p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07 – La délibération n°1 est présentée en fin de séance)</p>	
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur René BONVOISIN</p>	
<p>Objet : Déploiement de la nouvelle billetterie du bateau « Baie de Canche »</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Approuver la mise en place de la nouvelle billetterie du bateau

**Vu** l'avis favorable de la Trésorerie de Montreuil/Mer sur le logiciel choisi ainsi que le mode opératoire des transactions,

**Vu** la commission n°3 « Rayonnement de la Ville d'Étaples-sur-mer du 15 mars 2023.

**Considérant** que dans le cadre de son développement, le bateau « Baie de Canche », géré par l'Office municipal de tourisme, doit se doter d'un nouveau système de billetterie au guichet et en ligne.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la mise en vente de la billetterie « individuels » et « groupes » du bateau au sein d'un nouveau système informatique au guichet et sur Internet, selon la grille des tarifs publics, actualisée annuellement dans le cadre de la délibération fixant les tarifs publics,
- D'approuver la solution de billetterie proposée par la « SAS Weezevent » offrant :
  - Un module de vente en ligne et de paiement sécurisé,
  - Un guichet de caisse pour la vente sur place,
  - La location du matériel de caisse et de contrôle d'accès durant la période d'activité du navire,
  - Les consommables (tickets).
- D'approuver les frais facturés par la société pour la solution « vente en ligne » :
  - 0,75€ TTC du prix du billet vendu en dessous de 30€/billet (2,5% TTC du prix du billet au-delà). Ce tarif inclut tous les frais (bancaires et de virement)
- D'approuver le contrat opaque régissant les liens entre la SAS Weezevent et l'Office de tourisme en Annexe n°1 ainsi que les frais et tarifs négociés avec la SAS Weezevent tels que dans l'Annexe n°2,
- D'approuver l'encaissement des recettes liées à la vente de la billetterie sur la régie d'avances et de recettes « Activités touristiques »,
- D'approuver la gestion des remboursements (selon les CGV) depuis la régie d'avances pour les ventes au guichet,
- D'approuver la gestion des remboursements (selon les CGV) par la SAS Weezevent pour les ventes en ligne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions.**

Vu pour être affiché le 30 Mars 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.